

Travailler sans salaire à ton le droit

Par Ninas, le 02/12/2016 à 20:39

Bonjour je voudrais savoir si une entreprise à le droit de prendre dès personne pour travailler sans les payer donc pas de fiche de paie ? Juste des commissions selons les objectifs et sans période d'essais déterminer dans le temps mais seulement fixer par rapport a des objectifs ?

Merci

Par P.M., le 02/12/2016 à 20:53

Bonjour,

Je pense que vous vous doutez que l'employeur ne peut pas faire travailler des personnes sans les rémunérer car c'est du travail dissimulé mais si elle sont payées à la commission c'est différent...

La période d'essai n'est pas obligatoire mais s'il y en a une, elle est limité dans le temps et sert à tester les compétences professionnelles du salarié...